

# LE CABINET MÉDICAL ET LES PRÉCAUTIONS STANDARD

<https://www.urps-infirmiere-paca.fr/les-bonnes-pratiques/les-precautions-standard-et-le-cabinet-medical/>

## L'hygiène des mains et le port des gants

- C'est le **facteur majeur de la prévention des infections** liées aux soins.
- Le lavage au savon doux liquide à l'arrivée et au départ du cabinet est recommandé.
- Entre chaque patient, entre chaque soin sur un même patient, une friction des mains avec une solution hydro-alcoolique est recommandée.
- L'utilisation de gants poudrés nécessite un lavage des mains au savon après leur retrait.

Le **port des gants à usage unique, non stériles** est recommandé en cas de :

- Contact muqueux
- Contact avec une plaie lésée ou une plaie chronique
- Risque de souillure par du sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine
- De lésions cutanées manuelles, même minimales
- Lors des étapes de déterision, désinfection des matériels médicaux
- Lors des étapes d'entretien des locaux

**Le port des gants ne dispense pas de la désinfection des mains.**

**UNE PAIRE DE GANT = UN SOIN = UN PATIENT**

> **Testez vos connaissances avec un quiz sur le lavage des mains**

## La gestion de l'environnement et des dispositifs médicaux

### A retenir

- Aérer les locaux quotidiennement.
- Avoir un point d'eau dans la salle de consultation/soins et dans les sanitaires, avec savon liquide et essuie-main à usage unique.
- Le chauffe-eau doit maintenir l'eau chaude dans les circuits à une température > 60°.
- La salle de consultations/soins doit contenir :
  - Une poubelle à déchets ménagers,
  - Un conteneur pour les piquants-coupants-tranchants,

- Une poubelle pour les déchets à risque infectieux DASRI.
- Eviter le bois, le liège, les moquettes et les tapis.
- L'entretien des sols se fait avec un balayage humide de préférence et un lavage avec un détergent du commerce (privilégiez l'eau de javel).
- L'entretien des surfaces autres que les sols avec un produit détergent-désinfectant : table d'examen, charriot, etc.
- S'il y a un réfrigérateur, la température doit être inférieure ou égale à 4°.
- Le matériel est de préférence à usage unique.
- Pour le matériel qui n'existe pas à usage unique, la stérilisation doit se faire à la chaleur humide (autoclave) de préférence, ou par trempage (Respect des normes demandées par le fabricant).
- Le Poupinel (chaleur sèche) est déconseillé, il est inefficace sur les prions.
- Pour les dispositifs non immergeables (brassard tensionnel, stéthoscope) l'utilisation de lingettes imprégnées d'un produit détergent-désinfectant est recommandée.

> **Consulter les recommandations HAS Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical et paramédicale – 2007**

## Le port d'équipements de protection individuelle

Une tenue propre par jour est recommandée.

**Le tablier et la sur-blouse** sont recommandés dès lors que :

- Le soignant s'expose à des risques de projection de sang, de liquides biologiques, de sécrétions, d'excrétions,
- Le patient est porteur d'une bactérie multi résistante.

Le **masque facial** est recommandé en cas de :

- Risque de projection de sang, liquides biologiques
- Gestes à haut niveau d'asepsie : manipulation des voies veineuses centrales (Chambre implantable, Picc Line)
- De patients présentant un syndrome respiratoire en cas d'épidémie

Les recommandations pour le port des lunettes sont identiques à celles du masque facial.

## Charte d'engagement du professionnel de santé pour la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance

La **prévention du risque infectieux associé aux soins** repose sur la mise en œuvre des précautions standard d'hygiène et le respect de bonnes pratiques de soins définies au sein de référentiels.

Par ailleurs, l'**antibiorésistance** est un défi majeur de santé publique pour ce XXIème siècle. Elle fragilise les capacités de traitement des infections et diminue les chances de guérison des patients atteints. Des recommandations d'utilisation des anti-infectieux sont également établies. Pour finir, la **protection vaccinale des professionnels de santé et de leur personnel** vient compléter l'arsenal de prévention du risque infectieux.

C'est pour faciliter et afficher l'engagement dans cette démarche qu'une charte a été conçue à destination de tous les professionnels de santé du secteur de « ville » sur la base du volontariat. Cet outil pragmatique a été réalisé par le Comité de suivi du Propias, sous le pilotage de la DGS-DGOS et de l'UNPS. La charte d'engagement est modulable selon les différentes catégories et pratiques professionnelles, quel que soit leur lieu d'exercice (prescripteurs d'antibiotiques ou non).

### **Charte d'engagement pour la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance**

#### **Documents à télécharger**

- > **Actualisation des précautions standard SF2H 2017**
- > Fiche les équipements de protection individuelle
- > Dépliant les précautions standard
- > Fiche hygiène respiratoire
- > Fiche hygiène des mains
- > Affiche des précautions standard